

## AVIS AUX AGRICULTEURS

Suite aux pluies abondantes des derniers mois, nous vous informons que la commission communale de constat de dégâts aux cultures a décidé de se réunir en date du 12 septembre 2024 à 10h30, à l'administration communale, cour d'Omalius, 1 à 4160 Anthisnes.

Si vous avez subi des dégâts aux cultures, vous pouvez-vous manifester à l'administration communale, Cour d'Omalius, 1 à 4160 Anthisnes, auprès de Madame BEOT Florence au 04/290.57.10, afin de compléter le procès-verbal de dégâts aux cultures.

Ceux-ci doivent impérativement parvenir à l'administration communale pour le 12 septembre 2024 au plus tard.

Par le Collège communal,

La Directrice générale f.f.,



SWENNEN C.



Le Bourgmestre,



TARABELLA M.